

Etaient présents : DEAN Jacqueline, FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, LEROYER Etienne, BOVEROD Gilles, MALCAYRAN Jean-Claude, SIMON Gisèle, DEFLISQUE Michèle.

Absents excusés : BOUGEARD Claudine ;

Pouvoirs :néant ;

Absents non excusé(e)s : LABRO Christelle;

Secrétaire de séance : DEAN Jacqueline ;

Date de la convocation : 20 Octobre 2016

Ouverture de séance à : 20h45 ;

Séance close à : 23h15 ;

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	0	9

1. Validation du Procès Verbal de la séance du 23 septembre 2016 ;

Le PV de la séance du 23 septembre 2016 est mis au vote ; Après un tour de table ce PV est validé ;

VOTANTS : 9

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

2. Délibéré afin d'autoriser le Maire à signer le PV de mise à disposition des voies communales et chemins ruraux de la commune à la CC PAPS ;

Délib 01/27-10-2016

Les statuts annexés à l'arrêté de création de la CC PAPS en date du 28/12/2012, issue de la fusion des CC des Coteaux de Beauville et des Deux Séounes, comportaient la liste des voies communales et des chemins ruraux goudronnés transférés à la CC PAPS. Cette liste annexée ne suffit pas.

Le transfert de compétence, régi par l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) renvoie à l'article L.1321-1 du CGCT qui prévoit que le transfert d'une compétence, entraîne de plein droit la mise à disposition, des voies communales et des chemins ruraux goudronnés, listés dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire.

Les voies communales et les chemins ruraux goudronnés, pour tout ou en partie, avaient été mis à disposition des anciennes communautés de communes : Coteaux de Beauville et Deux Séounes, respectivement par leurs communes membres.

Il convient, pour une mise à jour du dossier de procéder à l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition de ces voies et chemins entre la commune de Saint-Maurin et la CC PAPS.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition listant les voies communales et chemins ruraux transférés tels qu'ils ont été joints aux statuts à la création de la CC PAPS.

VOTANTS : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0****3. Délibéré afin de régulariser l'adhésion au CAUE47 pour l'année 2016 pour 100 euros ;****Délib 02/27-10-2016**

Mme le maire informe les membres du conseil qu'elle a été relancée par Mme la Présidente du CAUE sur le fait que la commune n'a pas versé sa cotisation pour 2016.

Mme le Maire précise qu'il serait bon de régulariser cet oubli ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adhérer au CAUE 47 pour l'année 2016 ;
- **Autorise** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 euros au débit du compte 6281 sur l'exercice 2016 ;

VOTANTS : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0****4. Délibéré sur décision modificative n°1/2016 pour le budget communal opération 1604 achat et pose filets pare ballons ;****Délib 03/27-10-2016**

Mme le maire informe les membres du conseil que les travaux de remplacement des filets pare ballons au terrain de foot sont terminés.

L'achat des filets a été payé et il reste un solde de 185.16 euros pour payer la facture de location de la nacelle ; celle-ci s'élève à 185,58 euros et dépasse donc le montant du solde.

Mme le Maire demande aux membres du conseil d'autoriser une Décision Modificative sur le budget 2016 de 1 euro pour régulariser et honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide la Décision Modificative n°1/2016** nécessaire au financement de l'opération 1604 achat filets pare ballons ;

EXERCICE :	2016
BUDGET :	principal
DEPENSES ou RECETTES :	dépenses
CHAPITRE :	21

ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
21311 opération 1603	Réfection agence postale	1 €	2113 opération 1604	Achat filets pare ballons	1 €	Insuffisance de crédits
Total :		- 1	Total :		1	
VOTANTS : 9			Pour : 9			Contre : 0
						Abstention : 0

5. Délibéré afin de valider le devis de remplacement du rideau métallique de sécurité du Multiservices ;

Délib 04/27-10-2016

Mme le Maire porte à la connaissance des membres du conseil que le rideau métallique de sécurité du multiservices est défectueux ce qui rend sa manipulation difficile au quotidien et ne permet pas d'assurer au maximum son rôle de sécurité ; Elle donne lecture des deux devis qui ont été réalisés : un pour sa réparation (1 884 € HT) et un pour son remplacement par un nouveau rideau en lamelles pleines (2 292 € HT) garantissant une meilleure sécurité.

Compte tenu de la vétusté du mécanisme existant, datant de 1988, et du moindre écart de prix entre la réparation et le remplacement, Mme le Maire demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à valider le devis de remplacement pour un montant de 2 292 € HT et précise que cette dépense peut être honorée sur l'exercice 2016 compte tenu du fait que le budget a été voté en sur équilibre de 3 515 € en section de fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Mme le maire à valider le devis de remplacement du rideau métallique du Multiservices pour un montant de 2 292 euros HT ;
- **Précise** que cette dépense sera financée sur l'exercice 2016 en section d'investissement par le biais d'une décision modificative ;
- **Autorise la DM2** au budget primitif du multiservices suivante :
Compte 023 : fonctionnement, virement à la section d'investissement = + 1 295 € ;
Compte 021 : investissement, virement de la section de fonctionnement = + 1 295 € ;
Compte 2132 : investissement, immeubles de rapport = + 2 292 € ;

VOTANTS : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Délibéré sur la motion de maintien de la brigade des Douanes d'Agen ;**Délib 05/27-10-2016****RESTRUCTURATION DU BUREAU DES DOUANES ET DISPARITION DE LA BRIGADE DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DES DOUANES D'AGEN ;**

La démarche de modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement, dans un contexte budgétaire contraint, a amené le Ministère des Finances à élaborer un projet stratégique qui doit progressivement se traduire dans les nouvelles modalités d'action de la douane, notamment dans son organisation.

A l'intérieur de cette démarche de modernisation, il est effectivement stratégique pour notre pays que le Ministère des Finances s'engage dans la durée et le plus énergiquement possible dans la voie de la dématérialisation et dans l'utilisation préférentielle d'internet comme support de ses relations avec les citoyens. Ce choix stratégique aura bien entendu des impacts sur le maillage territorial pertinent des implantations du Ministère des Finances. Par contre, il nous apparaît pertinent qu'en même temps, les fonctions de contrôle (qu'elles soient douanières ou fiscales) soient renforcées et implantées au plus près des citoyens.

Dans cet esprit, la Direction Régionale des Finances Publiques élabore une restructuration de ses services au niveau régional. Elle concerne, entre autre, la réorganisation des bureaux des douanes et la suppression des brigades de surveillance et d'intervention d'Agen, d'Albi, d'Arcachon et de Cambo.

Or, la fin de la présence des services douaniers ne garantirait plus le contrôle quotidien sur notre territoire s'étendant du Gers à la Dordogne, situé sur l'axe Bordeaux-Toulouse, au croisement de la RN21.

Dans cette situation géographique, cette action ne pourra être remplacée par un seul service d'analyse des risques et de ciblage centralisé sans faire courir de risque conséquent à notre population. Le vide que laisserait la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention sur notre territoire ferait courir à la population davantage de dangers, tant il sera susceptible d'être comblé par la hausse des trafics de stupéfiants, de la contrebande de tabac, de l'importation d'appareil hors normes, de produits pharmaceutiques contrefaits ou pour la circulation d'armes.

Par conséquent, nos inquiétudes se portent sur le volet des ressources humaines. Depuis 2014 la brigade a vu son effectif diminuer de moitié passant de 14 agents en 2002 à 6 postes pourvus aujourd'hui.

Considérant que l'Etat doit assurer sur le territoire une garantie de protection ;

Considérant que le maintien de ces services constitue un enjeu important pour le service public et la sécurité de nos concitoyens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accueille** favorablement les annonces du Président de la République du 16 novembre 2015 quant au recrutement de personnels supplémentaires dans les services de sécurité, notamment au sein des Douanes ;
- **Affirme** son opposition à toute éventualité de fermeture, en demandant instamment le maintien de la brigade de surveillance et d'intervention ainsi que de ses moyens ;
- **Demande** au Ministère des Finances et des Comptes publics de reconsidérer l'impact du projet et de veiller au maintien du service public des douanes sur notre territoire, situé à un carrefour géographique sensible ;

VOTANTS : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0**

7. Le point sur la trésorerie communale ;

Elle est à ce jour de 130 000 euros les salaires et charges d'octobre ayant été payés ainsi que les honoraires pour l'Ad'Ap (4 992 €) et la mise en peinture du local TAP (11 614 €) ;
Mme le Maire fait un point sur la Trésorerie du Multiservices ;

8. Questions et informations diverses ;

- remerciements foot filets pare ballons ;
 - subvention du FIPDR pour la sécurisation des écoles ; un dossier de demande de subvention pour un montant total de travaux de 20 528 € TTC a été déposé, l'aide sera comprise entre 20 et 80 % ; les travaux seront engagés en fonction du taux d'aide attribué ;
 - révision des contrats d'assurances ; une consultation a été lancée auprès de 3 assureurs (SMACL, AXA et SAFAXIS/CNP par le CDG47) et notre assureur actuel Groupama a également été reçu ; après étude des différentes propositions il s'avère que Groupama reste le mieux placé ; le contrat est donc reconduit pour l'année 2017 ;
 - le point sur le dossier Ad'Ap et les modifications apportées suite au dépôt en Préfecture : Mme le maire donne lecture de la nouvelle répartition des travaux sur 6 ans comme le prévoient les textes pour un Ad'Ap patrimoine et non sur 3 années ;
 - lecture du courrier reçu du Docteur Georges CAMPAGNOL ayant pour objet la contestation de l'installation d'un pigeonnier contraceptif à Puymirol, tout près de son cabinet dentaire ;
 - point sur la réunion du 3 octobre « schéma d'amélioration de l'accès des services au public » ; Olivier Taillefer présente un résumé de cette séance : dans un premier temps un recensement des déficits en services et un recensement des besoins vont être menés ;
 - Mme le maire informe de la signature de l'acte d'achat du local de Mme Mire le 25 octobre 2016 ;
 - PLU : l'enquête publique commence le 7 novembre 2016 pour se terminer le 9 décembre 2016 ;
 - Caserne des pompiers de la Sauvetat de Savères : il semblerait que cette caserne souhaite récupérer les moitiés de communes de Dondas et de St-Maurin qui leur étaient anciennement rattachées et qui sont actuellement entièrement rattachées à la caserne de Beauville ;
 - Information sur la pose d'un Stop, d'un panneau « voie sans issue /accès limité aux riverains » à l'intersection Chemin de Marot/Rue des Tilleuls et pose d'un sens interdit à l'intersection Chemin de Marot/D16 ;
 - Mme le maire donne lecture des échéances définies avec le maître d'œuvre pour la consultation des entreprises dans le cadre des travaux au logement nord de l'école ;
 - **prochain conseil le : 24/11/2016 et le 16/12/2016 ;**
 - **commission finances : 02/12/2016 ;**
-

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h15 ;
Saint-Maurin le 4 Novembre 2016,

La secrétaire,
Jacqueline DEAN ;

Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;